

Règlement intérieur Hébergement du Golf - Année 2022

Les conditions générales et le règlement intérieur forment un ensemble faisant partie intégrante du contrat d'hôtellerie et dont l'acceptation est obligatoire avant la conclusion de la vente. La demande de réservation entraîne l'adhésion aux présentes dispositions et leur acceptation complète et sans réserve. Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'établissement tout manquement ou dysfonctionnement.

A) RESERVATION :

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'hébergement du golf de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord du Golf, du camping du Lac ou de la Base de Loisirs. Le contrat d'hôtellerie est réputé conclu dès l'accord intervenu entre les parties. La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de la confirmation adressée au client par le Golf, le camping du Lac ou la Base de Loisirs. L'intégralité du paiement du séjour s'effectue directement auprès du Golf selon les conditions de paiement. Toute personne désireuse de loger à l'hébergement du golf est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

B) PRESENTATION ET RESPECT:

Le Golf, le camping du Lac ou la Base de Loisirs ont la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et/ou négligée, les clients ayant un comportement bruyant et/ou incorrect à l'encontre des autres clients ou du personnel, ainsi que les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Le tapage, même diurne est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, pourra être renvoyé sur le champ sans aucune indemnité ni aucun remboursement de quelque nature que ce soit. Le paiement des nuitées réservées et non consommées restant dues. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22h00 et 9h00.

C) MODIFICATION DE RESERVATION ET ENGAGEMENT :

EN CAS D'ANNULATION moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, la somme versée au titre des arrhes n'est pas remboursée et le solde du séjour devra être acquitté au Golf. LA NON PRESENTATION est considérée comme la prise effective de la chambre. Le Golf se réserve le droit de demander le versement de 30% d'arrhes comme validation de réservation. Le délai d'annulation ou de modification sans frais est de plus de 30 jours avant la date du début du séjour. Passé ce délai 100% du séjour est dû. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement. Il est rappelé au client, conformément à l'article L.121-21-8 12° du Code de la Consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-21 du Code de la Consommation. LA TAXE DE SEJOUR, non incluse dans le prix de la réservation, est en vigueur dans la commune. Nous ne proposons pas d'assurance annulation. Nous vous conseillons donc d'en souscrire une auprès de votre compagnie d'assurance.

D) PAIEMENT :

a) Le paiement suite à une réservation par téléphone ou mail au Golf, à la Base de Loisirs ou au camping du Lac, se fait exclusivement par chèque bancaire ou postal ou par chèques vacances.

b) Sur place, le règlement de l'ensemble des prestations se fait, lors de l'arrivée du séjour, directement auprès du Golf.

Les règlements, par cartes Bleue VISA et MASTERCARD de l'espace SEPA (Europe), chèque, chèque ANCV et espèces sont autorisés. Il n'est pas rendu de monnaie sur les chèques vacances ANCV, il appartient donc au client de faire l'appoint.

Le Golf étant régi par des procédures comptables particulières, en lien avec le Trésor Public, il ne pourra être effectué de remboursement immédiat sur place en cas d'erreur de paiement ou de facturation. Toute réclamation doit être envoyée par courrier avec AR sous 15 jours à Monsieur le Directeur du Golf ou au Responsable Hébergement. Celle-ci fera l'objet d'un traitement par le Golf et le remboursement, s'il est légitime, interviendra en fin d'année en cours.

E) L'ARRIVEE :

A son arrivée, sauf accord du Golf, Base de Loisirs ou camping du Lac, le client ne peut exiger d'occuper la chambre avant 15h00. Il est demandé au client de prévoir une arrivée à l'hébergement du golf avant 19h00 et de prévenir le Golf, la Base de Loisirs ou le camping du Lac en cas d'arrivée tardive. La location à la nuit cesse à 10h00, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Le client pourra demander à conserver sa chambre au-delà de 10h00 après avoir obtenu l'accord du Golf, de la Base de Loisirs ou du camping du Lac.

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues du Golf, de la Base de Loisirs ou du camping du Lac, sauf autorisation de ces derniers. De même, pour assurer les règles de sécurité de l'hébergement, le client ne peut louer une chambre pour un nombre supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Pour les groupes, un état des lieux d'entrée sera effectué par le personnel de l'établissement en présence du responsable du groupe et toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour seront dispensées à ce moment-là.

F) LE DEPART :

Au moment de son départ, le client doit remettre la clef de sa chambre au club house du Golf. Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hébergement : il doit en avertir le Golf, la Base de Loisirs, le camping du Lac s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer à ses frais, sinon il lui sera facturé.

Les chambres doivent être libérées à 10h00, les clefs doivent être rendues immédiatement après la libération de la chambre.

Attention, en cas de départ au-delà de l'heure convenue, une nuit supplémentaire vous sera facturée au tarif en vigueur.

Pour les groupes, un état des lieux de sortie sera effectué par le personnel de l'établissement en présence du responsable du groupe.

G) INTERDICTIONS :

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hébergement. Conformément au décret N°2006-1386 du 15 Novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hébergement vous expose à une facturation supplémentaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires. Tout déclenchement intempestif de l'alarme pour non-respect de cette disposition sera facturé par nos soins et sur présentation de la facture de l'intervention de notre prestataire pour la remise en service du système de sécurité incendie. Les chambres de l'hébergement sont non « non-fumeurs ». Le non-respect de cette interdiction donnera lieu à la facturation d'une prestation incluant : frais de nettoyage, de désinfection et de désodorisation. De même, il est interdit d'amener dans les chambres tout matériel permettant de cuisiner ou d'y prendre des repas. Il est de même totalement interdit d'y faire sa lessive et de faire sécher du linge à l'extérieur.

H) MINEURS :

De manière générale, les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes les accompagnant. Il est interdit de courir, rouler (roller, trottinette, vélo...) ou crier dans l'établissement, de jour comme de nuit.

I) DEGRADATION :

Le client doit user de la chose louée en « bon père de famille ». En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. Toute souillure, casse ou dégradation constatée dans les chambres ou dans toute autre partie de l'hébergement, le Golf, le camping du Lac ou la Base de Loisirs se réservent le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement ainsi que la perte d'exploitation occasionnée. Il en est de même pour toutes dégradations constatées après le départ du client pour lesquelles le montant des compensations sera facturé directement au client. Si vous constatez un problème d'usure, merci de le signaler au plus vite auprès du club house du Golf, de la réception du camping du Lac ou de la Base de loisirs, afin qu'un technicien intervienne dans les plus brefs délais.

J) LES REPAS :

Le petit déjeuner peut être servi à partir de 8h30 jusqu'à 9h30 suivant l'organisation du club house du golf et dans la salle de celui-ci prévue à cet effet. Le supplément pour votre petit déjeuner est de 6,50 € par personne, la réservation est à faire dès le paiement de la chambre et la remise des clés à la réception du club house du golf.

Le déjeuner est servi de 12h00 à 14h00 suivant l'organisation du club house du golf, merci de vous rapprocher dès que possible de l'accueil du golf pour tout renseignement, disponibilités et modalités de réservation. Au-delà de ces horaires, nous ne pourrions plus vous accepter au restaurant.

En cas de groupe, votre table vous sera attribuée par la réception du golf. Il ne sera pas possible d'échanger votre numéro de table vous-même, mais vous pourrez exprimer vos souhaits à la réception du club house du golf.

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de stoker des aliments dans les chambres. Vous pourrez demander à la réception du club house du golf s'il est possible de déposer vos aliments dans le réfrigérateur ou le congélateur dans la salle de réunion de l'hébergement du golf.

K) PARTIES COMMUNES :

Merci de porter une tenue correcte lorsque vous vous trouvez dans les parties communes de l'hébergement du golf.

L) LA RECEPTION :

Le Golf, le camping du Lac ou la Base de Loisirs déclinent toutes responsabilités pour vos bagages ou objets déposés dans les lieux publics.

M) PARKING :

Le nombre de places de parking est limité, non réservable et gratuit. Les personnes à mobilité ont une place réservée sur le parking.

N) NUISANCES :

Pour le respect du repos des autres clients, veuillez à ne pas claquer les portes ni à faire de bruit particulièrement entre 22h00 et 9h00, dans les chambres, parties communes ou sur la terrasse. Le tapage diurne est également interdit.

Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne, pourra amener le personnel du golf, du camping du Lac ou de la Base de Loisirs à inviter le client à quitter l'établissement, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art.R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la Santé Publique).

Une chambre est un lieu de repos. De manière générale, merci de respecter la tranquillité des autres clients.

O) LE REGLEMENT INTERIEUR :

Ce règlement de l'hébergement s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hébergement. EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES DISPOSITIONS, LE PERSONNEL DU GOLF, DU CAMPING DU LAC OU DE LA BASE DE LOISIRS SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.